

**Contributions écrites du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones
relatives aux
questions prioritaires à inclure à l'avant-projet des Recommandations politiques sur la
réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition**

23 janvier 2024

Le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA) confirme une fois de plus qu'il reconnaît la pertinence de l'axe de travail consacré à la « Réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition ». Nous nous félicitons que le CSA se penche sur cette question, en s'appuyant sur un rapport du HLPE. Nous saluons l'orientation générale du rapport du HLPE, qui fournit une analyse approfondie des inégalités au sein des systèmes alimentaires, de leurs causes profondes et systémiques et de la manière dont elles affectent les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le rapport reconnaît très explicitement les déséquilibres de pouvoir, par exemple les dynamiques de pouvoir inégales entre les grandes entreprises alimentaires et les paysan·nes producteur·rices d'aliments, et met fortement l'accent sur le concept d'agencité en tant qu'élément clé de la réduction des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

En vue des prochaines négociations, nous aimerions insister sur les points suivants, que nous considérons comme particulièrement importants et qui doivent être reflétés dans les recommandations politiques.

1. Suivre une approche solidement ancrée dans les droits humains pour remédier aux déséquilibres de pouvoir

Les droits humains sont essentiels aux politiques définies au CSA et aux approches adoptées par les États. Ils sont intrinsèquement liés aux inégalités puisqu'ils placent les personnes les plus marginalisées au centre de la prise de décision en termes de processus et en termes de résultats qui devraient être ancrés dans les réalités des personnes les plus vulnérables. L'une des principales lacunes du cadre fondé sur les droits humains utilisé dans le rapport sur les inégalités est qu'il n'aborde pas le rôle que jouent les obligations internationales dans la réalisation du droit à l'alimentation. Selon le premier Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, « pour s'acquitter pleinement des obligations qui sont les leurs au titre du droit à l'alimentation, les États doivent également respecter, protéger et soutenir la réalisation du droit à l'alimentation des personnes vivant sur d'autres territoires ».

Les recommandations politiques doivent reconnaître, sur la base de l'analyse du rapport du HLPE, que les inégalités se creusent rapidement tant au sein des pays qu'entre eux, et que les facteurs structurels et externes des inégalités, tels que le système commercial et financier mondial injuste, qui sont extérieurs aux systèmes alimentaires, sont des facteurs clés d'inégalité au sein du système alimentaire. Ceci conduit à une violation systémique du droit à l'alimentation et d'autres droits humains. L'augmentation des niveaux de faim et de malnutrition est le résultat de systèmes inégaux, injustes et non durables. Les inégalités dans le système alimentaire doivent d'abord être combattues en accordant la priorité au soutien des personnes les plus marginalisées. Le plus grand des clivages est le clivage économique, si bien décrit par le Brésil lors de la présentation du rapport au cours de la 51^e session du CSA. Le rapport n'aborde pas la question de la viabilité fiscale de ses recommandations dans les régions où la sécurité

alimentaire est la plus élevée et où la capacité fiscale des gouvernements est la plus faible.

Les inégalités dans le système alimentaire ne peuvent être combattues qu'en aidant les personnes les plus marginalisées à améliorer leur situation ; mais cela doit inclure la redistribution des ressources et passer par le traitement de la manière dont les ressources, les actifs, la valeur et le pouvoir sont inégalement répartis et concentrés, tant au sein du système alimentaire que dans l'ensemble de la société. Un aspect central des obligations internationales en matière de droits humains et de climat est la reconnaissance de responsabilités communes mais différenciées, et la réalisation des droits socio-économiques doit aller de pair avec la lutte contre les inégalités et la vision d'un monde plus égalitaire. Par conséquent, les obligations internationales nous obligent à reconnaître que la lutte contre les inégalités n'est possible qu'en s'attaquant aux conditions qui ont contribué aux niveaux élevés de concentration des richesses et des revenus, tout en transférant des ressources et en créant les conditions permettant aux personnes les plus marginalisées d'accéder à l'autonomie et de faire valoir leurs droits humains. Les crises et la marginalisation ne sont pas des phénomènes isolés, mais le revers de la concentration des richesses et du pouvoir, du profit, de la spéculation, de la financiarisation et de l'exploitation d'un système alimentaire injuste et inégalitaire.

Les instruments politiques qui visent à réduire les inégalités doivent donc prendre en compte ces déséquilibres de pouvoir, par exemple entre les paysan·nes producteur·trices d'aliments et les grandes entreprises, entre les pays à revenu élevé et ceux à faible revenu ainsi qu'entre le Nord et le Sud, la répartition inégale de la valeur dans les systèmes alimentaires et de la terre, des semences et de l'eau, ainsi que les facteurs aggravants tels que l'âge, le sexe, le handicap, l'indigénéité, la race, l'appartenance ethnique et la caste. La répartition inégale des ressources doit notamment être examinée à travers le prisme de la détention d'obligations en matière de droits humains et des responsabilités communes mais différenciées. Les recommandations doivent reconnaître les différentes histoires de la marginalisation et de la colonisation de certains pays, régions et populations, adopter un point de vue intersectionnel des inégalités et s'engager clairement en faveur de la réparation, de la restauration et des responsabilités communes mais différenciées. Nous demandons instamment des recommandations politiques ambitieuses, qui étayent une approche transformatrice, axée sur la redistribution et centrée sur les droits humains, basée sur le langage convenu au niveau des Nations Unies et les produits du CSA, et qui visent à remettre en question le système d'exploitation existant, au lieu d'utiliser des expressions floues telles que les approches « sensibles à l'équité ». Nous appelons à une approche transformatrice qui s'attaque aux causes profondes des inégalités en dépassant la responsabilité individuelle pour transformer les dynamiques et les structures de pouvoir qui servent à renforcer les inégalités. Les recommandations politiques doivent se fonder sur un cadre solide en matière de droits humains afin de garantir la réalisation des droits à l'alimentation, à l'eau, à un environnement sain, à la terre, au logement, à la protection sociale, à la santé, à l'éducation, à la liberté d'expression, à un travail décent et des droits des travailleur·euses, étant donné que tous les droits humains sont indivisibles. Nous voudrions également souligner l'importance du droit et de l'accès à l'information et de la participation de toutes et tous aux processus décisionnels, en tant que droits procéduraux rendant possible la réalisation de droits substantiels.

2. Aborder les causes structurelles des inégalités

Inégalités de genre

Les femmes affichent de moins bons résultats pour tous les indicateurs du développement humain, de la mortalité à la violence. Selon un rapport d'ONU-Femmes sur l'égalité des sexes, 131 ans nous séparent de la réalisation de l'égalité des sexes. Les femmes, en tant que paysannes mais aussi en tant qu'aidantes, ont la responsabilité de donner de quoi manger à leur famille. Le fait que les femmes soient responsables de l'accès de la famille à la nourriture a notamment pour conséquence qu'elles placent leur propre sécurité, leur santé et leur accès personnel à l'alimentation au second plan. Cette situation a eu des répercussions importantes sur la santé et la sécurité des femmes, en particulier dans les zones touchées par les guerres, les tremblements de terre, les inondations, la famine et d'autres catastrophes naturelles.

La participation des femmes à la production alimentaire n'est pas reconnue, car elle est perçue comme faisant partie intégrante de leurs tâches reproductives.

Les femmes réfugiées sont confrontées à des défis supplémentaires : leur accès à la nourriture est réduit en raison de la terrible situation économique dans laquelle la plupart d'entre elles vivent. La qualité de la nourriture à laquelle elles ont accès en témoigne : leur régime alimentaire est passé d'un régime composé de légumes et de fruits frais, cuisinés à la maison, à des aliments en conserve prêts à l'emploi, avec une perte croissante de leurs habitudes culinaires et de leur culture traditionnelle.

Les femmes âgées sont également confrontées à des défis supplémentaires dans les situations de crise ; en raison de leur longévité, elles sont plus exposées aux catastrophes et aux conflits et plus à risque en raison des désavantages qu'elles ont subis tout au long de leur vie sur le plan social, économique et sanitaire.

Travaux reproductifs et de soins

- Imposés aux femmes comme une responsabilité/inclinaison naturelle, les travaux reproductifs et de soins limitent la vie, les moyens d'existence, les mouvements et les espaces des femmes (travail non rémunéré). Néanmoins, ils ont également déchargé les hommes et la société dans son ensemble d'une responsabilité qu'aucun individu ne devrait assumer.
- La sexospécificité des travaux de reproduction et de soins a également libéré les États de dépenses importantes - voir les chiffres disponibles.
- La répartition inégale des travaux de reproduction et de soins signifie que ces travaux sont non seulement invisibles, mais aussi qu'ils sont assumés par une partie de la société, ce qui les soustrait à l'intérêt général.

Colonialisme, race et racisme

Le colonialisme et le racisme qui sont à l'origine du régime alimentaire mondial doivent être abordés. Le colonialisme a entraîné le sous-développement, la pauvreté, la faim et la malnutrition pour de nombreuses personnes, tandis qu'une poignée de pays en ont tiré profit et ont prospéré grâce à leurs régimes alimentaires et à leurs systèmes alimentaires industriels. 1,05 milliard de personnes dans la région Asie-Pacifique et plus de 270 millions de personnes en Afrique souffrent aujourd'hui d'une insécurité alimentaire modérée à grave qui ne peut être dissociée de la construction historique du système alimentaire et de la répartition inégale des opportunités et des ressources. Privés de toute réparation et restauration pour les violences subies dans le passé, près de 3/4 des gouvernements africains ont réduit leurs budgets agricoles. Les secteurs agricoles de la région MENA ont été détruits par les guerres, les

occupations, les cartels, les politiques imposées et les entreprises internationales, et la sécurité alimentaire de la région est fragilisée par la dépendance forcée vis-à-vis des importations de denrées alimentaires et par la mécanisation et la modernisation de la production alimentaire. Le racisme touche 170 millions de personnes d'origine africaine dans la diaspora, ce qui se traduit notamment par un accès limité au travail, au logement, aux services médicaux et à l'alimentation. 56,5 millions de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes connaissent une insécurité alimentaire modérée ou grave. Cela représente exactement 7,2 millions de personnes pour la population des Caraïbes.

Handicap

Il est estimé que 15 % de la population mondiale souffre de handicap. Cette proportion est susceptible d'augmenter fortement en cas de crise humanitaire et, en dehors des situations d'urgence, environ 46 % des personnes âgées souffrent d'une forme ou d'une autre de handicap. Le handicap affecte l'accès à un revenu de subsistance par le biais du travail ou de l'aide sociale. Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et de connaître l'insécurité alimentaire. En Europe, il est estimé que les personnes souffrant de handicap sont deux fois plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire. Les données manquent au niveau mondial.

Âge

L'âge constitue une dimension importante dans l'évaluation des iniquités et des inégalités, tant au sein des systèmes de sécurité alimentaire et de nutrition que dans les systèmes connexes. Les personnes âgées constituent un segment souvent négligé et marginalisé de la population mondiale, malgré la tendance démographique au vieillissement. On estime que d'ici 2050, 20 % de la population mondiale sera âgée d'au moins 60 ans, et que 80 % des personnes âgées se trouveront dans des pays à revenu faible ou moyen.

Les personnes âgées sont victimes d'inégalités dans différents domaines (économique, politique, environnemental et social), ce qui les prive d'un accès égal aux services de santé, à un travail décent et à des moyens de subsistance, avec des répercussions sur leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Les chocs économiques cumulés récents, conjugués à l'effet combiné du changement climatique, des conflits et de l'instabilité, ainsi que les niveaux préexistants d'iniquité et d'inégalité, ont un impact disproportionné sur les moyens d'existence et le bien-être de certains segments de la population mondiale, y compris les personnes âgées, et par conséquent sur l'accès à une alimentation adéquate et nutritive. Les personnes âgées, et en particulier les femmes, risquent constamment de voir leurs droits bafoués et leurs besoins fondamentaux non satisfaits en temps de crise, notamment en ce qui concerne l'accès à la nourriture. Ceci peut avoir des répercussions non seulement sur leur santé, mais aussi sur l'ensemble du ménage, étant donné que les femmes, et en particulier les femmes âgées, assument souvent la responsabilité de s'occuper des membres plus jeunes du ménage.

Crise climatique et perte de biodiversité

Pourtant, malgré l'importance de l'agriculture pour la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la santé environnementale, le pourcentage de financement climatique consacré à l'agriculture n'est que de 3 %. Pire encore, moins de la moitié de ce financement est destiné aux petites agriculteur-rices, tandis qu'une infime partie de ce soutien est orientée vers des approches transformatrices et novatrices, telles que l'agroécologie.

La petite agriculture contribue peu aux émissions historiques et réelles de gaz à effet de serre.

Cependant, elle subit de plein fouet les conséquences de ces changements. Les changements de température, de pluviométrie et les événements extrêmes ont un impact majeur sur les rendements agricoles. Les agriculteur-rices, qui sont paradoxalement les premières victimes de la faim, sont donc en première ligne des effets du changement climatique. Les personnes qui souffrent le plus des effets du changement climatique sont celles qui y ont le moins contribué.

Face à cette injustice, les flux financiers internationaux destinés à aider les personnes pratiquant l'agriculture à s'adapter au changement climatique sont largement insuffisants et n'atteignent pas suffisamment les groupes les plus vulnérables. Sur la période 2019-2020, seuls 4,3 % des financements pour le climat ont été consacrés aux systèmes alimentaires. Si l'on examine de plus près ces financements, les petit-es agriculteur-rices n'ont reçu que 0,8 % de l'ensemble des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique.

Pour combattre ces inégalités profondes et persistantes, il faut non seulement mettre un terme à la consommation de combustibles fossiles, mais aussi augmenter de toute urgence les flux internationaux afin d'aider les paysan-nés et les communautés à s'adapter. Les principes de l'agroécologie sont essentiels pour mettre en place des systèmes alimentaires durables résilients face au changement climatique, enrayer la perte de biodiversité et cesser d'alimenter la catastrophe climatique.

Il est également urgent de simplifier l'accès des communautés locales, des organisations agricoles et de la société civile à ces fonds internationaux. Pour ce faire, nous devons améliorer la participation à la prise de décision en matière de climat, en particulier pour les organisations agricoles, les populations autochtones et les groupes les plus vulnérables.

Par ailleurs, les recommandations politiques doivent reconnaître que les solutions climatiques ont un effet important sur les inégalités, étant donné qu'elles augmentent l'accaparement des terres et affectent les droits des personnes les plus vulnérables.

3. S'engager en faveur d'approches structurelles pour lutter contre les inégalités

L'intersectionnalité comme principe directeur

Comme l'indique le rapport du HLPE, les recommandations politiques doivent tenir compte des multiples désavantages en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, définis par les groupes sociaux ainsi que leur intersectionnalité, y compris dans les pays développés. L'intersectionnalité ne doit pas être utilisée comme un mot vide de sens pour éviter de s'attaquer aux causes profondes de l'oppression, mais doit devenir un prisme pour impliquer les groupes marginalisés de manière complexe et interconnectée, ce que ne font pas les politiques et les systèmes juridiques actuels. Les recommandations doivent également mentionner les inégalités liées au genre et à la diversité des genres véhiculées par les normes patriarcales, ainsi que l'invisibilité des travaux de soins et des travaux reproductifs qui sont essentiels à la construction et au maintien de systèmes alimentaires sûrs. Les recommandations politiques doivent intégrer une dimension temporelle et financière dans le cadre général en adoptant une perspective de parcours de vie, en reconnaissant que de multiples inégalités intersectionnelles et expériences de discrimination peuvent se produire à tout moment et qu'elles peuvent avoir un effet cumulatif à un âge avancé. Une perspective de parcours de vie reconnaît la nécessité accrue d'intervenir lors de périodes de vulnérabilité spécifiques tout au long de la vie. Ces

vulnérabilités se concentrent généralement sur des périodes clés telles que la grossesse, les 1000 premiers jours, l'adolescence et la vieillesse.

Garantir le contrôle sur les ressources telles que les terres, les semences, etc.

La redistribution signifie non seulement l'accès mais aussi le contrôle des ressources telles que la terre, les semences, etc. La compréhension doit aller au-delà de la propriété pour prendre pleinement en compte l'accès et le contrôle, en particulier pour les femmes et les peuples autochtones. Les défis liés à la propriété foncière, tels que ceux portant sur les régimes fonciers, la répartition inégale des terres, les disparités en matière de genre, les déséquilibres de pouvoir en tant que moteurs de la répartition inégale des terres et de l'accaparement des terres, doivent être relevés. Cela ne sera possible que si nous considérons la terre, l'eau et les ressources naturelles comme un droit collectif et non comme une marchandise, et si le caractère sacré de la propriété privée est remis en question et remplacé par la nécessité d'une utilisation communautaire des ressources en tant que communs. D'où l'importance du discours sur les communs dans tout rapport critique sur les inégalités existantes.

L'agroécologie plutôt que les approches axées sur le marché

Les recommandations politiques doivent reconnaître l'agroécologie et ses principes comme l'approche fondamentale pour réduire les inégalités. L'agroécologie a le potentiel de dépasser les déséquilibres de pouvoir au sein des systèmes alimentaires en plaçant les personnes et leur agencéité au centre des systèmes alimentaires et en veillant à ce que la nature soit au cœur de notre conception de l'agriculture.

En revanche, l'accent mis sur la production pour les chaînes de valeur et les inégalités qui y sont liées, notamment en matière de finances, le manque d'accès aux prêts, les inégalités dans la taille des exploitations, l'accès au marché, les intrants, l'absence ou l'insuffisance d'accès aux chaînes de valeur « modernes », aux technologies, à l'information, etc. renforcent les inégalités existantes au lieu de suivre les principes de la transformation sociale, politique et économique ainsi que les formes collectives de soutien financier. Les recommandations politiques ne devraient pas se concentrer sur la question de la participation des différents groupes au système alimentaire actuel, mais mettre l'accent sur le potentiel d'une transformation agroécologique et inclusive des systèmes alimentaires pour réduire les inégalités.

Contester le paradigme néolibéral

Le rôle joué par le néolibéralisme/capitalisme/l'idéologie du libre marché dans l'aggravation et le maintien des inégalités fondées sur la classe, le statut social ou l'appartenance à une caste au sein des pays et dans le creusement du fossé entre pays doit être abordé dans les recommandations politiques. Des éléments relatifs aux inégalités et à la malnutrition dans les pays développés devraient également y figurer. En France, en mai 2023, selon une étude menée par le CREDOC, 16 % de la population souffrait de malnutrition ; cette situation touchait particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Le MSCPA a donc suggéré, dans ses commentaires précédents, de repérer les contradictions générées par le capitalisme et le modèle néolibéral actuel. Car la question centrale réside dans le fait que la nature même du système économique néolibéral se base sur la maximisation du profit pour les actionnaires plutôt que sur le respect collectif des besoins des personnes et de la planète et de leur gouvernance. Il convient de mettre l'accent sur les politiques réglementaires qui soutiennent la redistribution des richesses et des revenus, telles que la fiscalité et la réglementation des marchés financiers. Le système inéquitable actuel étant basé sur un système économique néolibéral, il devrait également tenir compte des conclusions de l'Organisation internationale du

travail (OIT) sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire (2022) et mentionner spécifiquement la résolution A/RES/77/281 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (avril 2023). L'économie sociale et solidaire (ESS) est fondée sur les principes des droits humains, la logique de redistribution et la richesse collective plutôt qu'individuelle. L'ESS peut prendre la forme de coopératives de travailleur-euses ou d'autres structures équitables, et place les personnes et la planète avant le profit. Elle peut couvrir tous les secteurs et activités tels que les fiducies foncières communautaires, la conservation communautaire des semences, la gestion communautaire de la santé, de l'électricité ou de l'eau, notamment, et la finance locale/communautaire par le biais de monnaies locales et de certaines formes de financement pour le développement.

Surmonter les déséquilibres de pouvoir, la concentration du marché et la financiarisation des systèmes alimentaires

Jennifer Clapp, membre du HLPE, et d'autres ont démontré que le système alimentaire industriel mondial se caractérise par une forte concentration de l'économie et du pouvoir. Ceci a des répercussions sur l'accès aux marchés, la compétitivité des petit-es agriculteur-rices, les salaires et la répartition de la valeur dans les systèmes alimentaires. Afin de surmonter les inégalités, il convient de remettre en question la concentration en tant que mécanisme reproduisant les hiérarchies, la dépendance et la répartition inégale des ressources et des opportunités. Dans le cadre du système alimentaire mondial, cela signifie que la sanction des pratiques commerciales déloyales, la facilitation de la syndicalisation et la création de coopératives sont autant de priorités à fixer, ainsi que la collaboration des travailleur-euses, et suppose de rendre obligatoire le paiement d'un revenu et d'un salaire de subsistance tout au long de la filière. Toutefois, pour remédier à la concentration et aux déséquilibres de pouvoir, il convient également de soutenir la consolidation et la mise en place de nouveaux systèmes alimentaires qui ne soient pas organisés autour d'entreprises leaders et de quelques acteurs principaux, comme c'est le cas pour le commerce mondial des céréales. Cela signifie donc de s'aligner sur la nécessité de promouvoir des systèmes alimentaires locaux, auto-suffisants et sûrs.

La concentration et les déséquilibres de pouvoir sont étroitement liés à la financiarisation du système alimentaire. Les capitaux financiers, y compris les acteurs spéculatifs, sont attirés par les grands acteurs de l'alimentation qui contrôlent de grandes parts de marché et peuvent en tirer des rentes élevées. Cependant, cela renforce les inégalités existantes parce que les capitaux sont dirigés vers les acteurs qui sont déjà en position de force économique et creuse l'écart avec les acteurs plus petits. D'autre part, la financiarisation implique qu'une part importante de la valeur produite dans le système alimentaire est distribuée aux actionnaires et aux investisseurs, et donc soustraite aux travailleur-euses, aux agriculteur-rices et aux personnes qui rendent les systèmes alimentaires possibles. Il est donc essentiel que les recommandations s'attaquent clairement et fermement à la financiarisation en cours du système alimentaire, en prêtant une attention particulière au rôle que jouent le commerce à terme des matières premières et la spéculation sur les indices au moment de tirer parti des chocs de prix et d'intensifier les situations d'insécurité alimentaire.

Combattre les inégalités dans le système alimentaire signifie également remettre en question la privatisation continue et le brevetage de l'alimentation et de la nature. Les nouvelles techniques génomiques (NTG) représentent la nouvelle frontière dans le processus de privatisation et de marchandisation de l'alimentation et ne doivent pas être considérées comme compatibles avec l'objectif de renforcer les systèmes alimentaires démocratiques, participatifs et équitables qui répondent à l'intérêt collectif et régénèrent les processus écologiques. Les NTG peuvent

notamment accroître la capacité des acteurs privés à breveter des semences, des plantes et des variétés alimentaires. Un rapport récent publié par des organisations environnementales européennes montre qu'une recherche du terme « Plante CRISPR-Cas9 » dans les bases de données internationales de demandes de brevets avait donné pas moins de 20 000 résultats. Il s'agit souvent de demandes de brevet étendues couvrant toutes les plantes présentant un caractère particulier, quelle que soit la manière dont les plantes sont obtenues, y compris par des techniques de sélection conventionnelles. Les pays qui s'engagent en faveur de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation devraient donc revoir leur position sur les NTG et adopter le principe de précaution, le caractère public de l'alimentation et les droits humains comme lignes directrices, plutôt que la privatisation et l'intensification des dynamiques inégalitaires.

La redistribution pour dépasser l'endettement

Les inégalités actuelles sont également le produit de décisions historiques qui limitent la marge de manœuvre politique des pays. En particulier, la dette internationale contractée dans le passé par les pays du Sud agit comme une épée de Damoclès sur de nombreux gouvernements, ce qui réduit leur possibilité de protéger, de respecter et, surtout, de mettre en œuvre les droits humains. Il est donc essentiel que les recommandations ciblent spécifiquement la question de la dette et précisent que les inégalités et l'endettement sont étroitement liés. En ce sens, les récents travaux d'IPEF-Food constituent une ligne directrice précieuse pour aborder la question de la dette des pays en tant qu'obstacle à la réalisation du droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire.

D'autre part, les recommandations doivent être claires : l'augmentation de la dette (publique ou privée) ne peut pas être et n'est pas la solution aux inégalités persistantes. La marginalisation et la dépendance que connaissent souvent les paysan·es, les pêcheur·ses, les travailleur·euses et les consommateur·rices ne peuvent être résolues en augmentant leur endettement personnel et en créant de nouvelles formes de dépendance et de subordination vis-à-vis des organismes de crédit et du secteur financier mondial. Ces options politiques doivent être considérées en opposition totale avec l'idée de s'attaquer aux inégalités et d'en combattre les causes profondes.

Il s'est avéré que l'utilisation de la dette pour promouvoir des transformations agraires est souvent utilisée pour relier les agriculteur·rices à des entreprises et des formes de production spécifiques, intensifiant ainsi la dépendance, les tensions territoriales et les inégalités. Nous considérons donc qu'il est essentiel que les recommandations reconnaissent que la voie à suivre ne peut être l'endettement, mais qu'il convient plutôt de favoriser la redistribution et une forme de soutien public renforcée afin d'aider les petit·es paysan·es, les producteur·rices marginalisé·es et les consommateur·rices à construire des systèmes alimentaires locaux et solides.

Environ 60 % des pays à faible revenu et 30 % des pays à revenu intermédiaire sont désormais considérés comme présentant un risque élevé de surendettement (ou comme étant déjà en situation de surendettement). Alors que les dettes échappent à tout contrôle et que les pays les plus pauvres du monde luttent pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations, l'augmentation rapide des niveaux actuels de faim et de pauvreté pourrait bientôt se transformer en un raz-de-marée, annulant des décennies de progrès et déclenchant davantage d'instabilité et de conflits. L'allègement global de la dette doit aller de pair avec la transformation des systèmes alimentaires, afin de jeter les bases de finances publiques durables dans les pays à faible revenu et de progresser durablement dans la lutte contre la faim et la pauvreté.

Établir de robustes systèmes de protection sociale

Au-delà du passage à des systèmes de protection sociale universels tenant compte de l'âge, sensibles au genre et porteurs de transformation en la matière, il est nécessaire de mettre en place des mesures de protection sociale bien ciblées, flexibles et réactives aux chocs. Les mesures de protection sociale doivent être conçues et mises en œuvre de manière adéquate tout au long de leur cycle de vie afin d'éviter le risque de perpétuer les inégalités existantes et de réaliser leur potentiel de transformation.

La faiblesse des systèmes de protection sociale, combinée à des niveaux de pauvreté déjà élevés dans les pays à faible revenu, se traduit par des choix impossibles pour les individus et les ménages qui doivent décider entre l'achat de médicaments et de nourriture, ce qui les oblige souvent à sauter des repas ou à manger de la nourriture de mauvaise qualité. Des systèmes de protection sociale réactifs aux chocs sont nécessaires dans les contextes où les chocs économiques et liés au changement climatique perturbent les chaînes de valeur, sapent les moyens d'existence et exacerbent l'insécurité alimentaire. En France, plusieurs villes mènent actuellement des expériences autour d'une **sécurité sociale de l'alimentation**, dans le cadre desquelles les collectivités locales collaborent avec les producteur·rices pour garantir l'accès des groupes marginalisés à des aliments sains. La marge de manœuvre fiscale des pays à revenu faible ou intermédiaire constitue une question centrale pour l'élaboration de programmes de protection sociale dans ces pays. S'il est difficile de contester les recommandations du chapitre 5 à propos de la faim chronique, sans redistribution des ressources, la mise en œuvre de recommandations telles que la protection sociale et les soins de santé universels demeurera une utopie pour les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire dans le monde. Le rapport met clairement en évidence la nécessité d'une protection sociale forte dans de multiples secteurs pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, mais il ne mentionne pas le fait qu'au niveau mondial, on assiste à une diminution de la protection sociale, que ce soit en termes de montant des fonds alloués aux programmes que de restrictions des conditions d'éligibilité aux programmes. Outre le fait qu'elle laisse de nombreuses personnes « sur le carreau », la régression de l'État dans ces devoirs ouvre également la voie à la prise en charge, par des entreprises ou des entités privées, de ce qui devrait relever des services publics ou de la responsabilité publique. Les gouvernements/autorités publiques ont la responsabilité de faire respecter les obligations en matière de droits humains, et les mesures de protection sociale constituent un élément essentiel pour garantir un soutien aux personnes victimes de marginalisation et de discrimination, qui se manifestent souvent par la pauvreté, la faim/l'insécurité alimentaire et l'absence de logement. Il est impossible de parler explicitement de protection sociale dans le domaine de l'alimentation en vase clos, car cela ne reflète ni la réalité vécue par les personnes ni l'indivisibilité des droits humains.

Les solutions conformes aux droits humains exigent des politiques publiques qui s'attaquent aux obstacles structurels à l'accès à l'alimentation auxquels les personnes sont confrontées, et les surmontent. Les politiques alimentaires et nutritionnelles devraient être conçues de manière à surmonter le besoin d'aliments d'urgence en veillant à ce que la nourriture soit constamment adéquate, disponible, accessible et durable.

Dans un contexte de crise et de crise prolongée, si des infrastructures de redistribution des excédents alimentaires sont nécessaires pour atteindre cet objectif, elles devraient être déstigmatisées, universellement accessibles, connectées aux systèmes régionaux d'approvisionnement alimentaire, à la localisation des systèmes alimentaires, à l'agriculture soutenue par la communauté et régies par les intérêts et les objectifs de développement de la communauté locale, et non par ceux d'acteurs corporatifs lointains.

Faire face aux situations de crise prolongée

Les travaux sur les inégalités doivent aborder les situations de crises prolongées, de faim et de malnutrition aiguës, de conflit, d'occupation et de guerre - et le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées devrait constituer une base essentielle à cet égard, puisqu'il contient des orientations fondées sur les droits humains, qui ont été approuvées par consensus par le CSA, mais dont l'assimilation et la mise en œuvre ont été incroyablement faibles.

Pour remédier aux inégalités dans les situations de crise, il est essentiel de ne pas se contenter d'une aide permanente et sans fin, qui mette l'accent sur le court terme plutôt que sur la souveraineté des peuples à long terme, mais de créer les conditions permettant aux personnes et aux communautés de réaliser leur droit à l'alimentation et d'autres droits, c'est-à-dire de se nourrir et de nourrir leur famille dans la dignité. Ce faisant, les approches adoptées dans de telles situations devraient envisager des interventions humanitaires à court terme intégrées à des objectifs à long terme en matière de droits humains. Les interventions en cas de crise devraient également s'attaquer aux causes sous-jacentes des crises, en particulier pour les personnes les plus marginalisées : la violence et les conflits sapant l'agencité des personnes, ainsi que les facteurs socio-culturels. L'accent mis sur les personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition doit inclure les groupes de personnes touchées par la faim chronique ainsi que les personnes souffrant d'une insécurité alimentaire aiguë et extrêmement aiguë, en particulier dans les contextes fragiles, en augmentation dans le monde entier. Il convient de se concentrer sur les contextes caractérisés par des conflits et d'autres urgences humanitaires, ainsi que sur l'interaction entre les réponses aux urgences et les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Par exemple, il n'est pas fait mention des interventions d'urgence des agences humanitaires, qui jouent un rôle fondamental dans la préservation de la sécurité alimentaire dans ces circonstances.

Garantir le droit au logement

De plus en plus considéré comme une marchandise, le logement est avant tout un droit humain. En vertu du droit international, être logé convenablement signifie bénéficier d'une sécurité d'occupation, c'est-à-dire ne pas avoir à craindre d'être expulsé-e ou de se voir confisquer sa maison ou son terrain. Cela signifie vivre dans un endroit qui correspond à sa culture et avoir accès à des services, des écoles et des emplois appropriés. La garantie du droit à un logement adéquat doit être considérée comme un élément central de la réduction des inégalités. Les solutions collectives telles que les fiducies foncières communautaires et les coopératives de logement devraient faire partie de la réponse, car elles évitent les approches spéculatives.

Mettre en place des systèmes commerciaux justes et équitables

Le système commercial mondial a consolidé des inégalités de longue date, en favorisant les acteurs étatiques et les entreprises qui disposent déjà d'un bon accès aux ressources, au crédit et aux infrastructures, au détriment des personnes historiquement défavorisées. Il a entraîné la concentration du pouvoir des entreprises dans l'ensemble du système alimentaire, facilitée par les systèmes commerciaux et financiers mondiaux. Les recommandations doivent viser une multiplicité de systèmes alimentaires régionaux fondés sur les principes des droits humains que sont la dignité, l'autosuffisance et la solidarité.

Il est donc crucial que les recommandations abordent le rôle que le commerce international et les investissements jouent dans la création des conditions actuelles d'inégalité et la remise en

question des tentatives des États de repenser le système alimentaire en fonction des besoins et des droits de leurs populations. Comme l'a reconnu le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhri, « les 25 dernières années ont montré que les dispositions soi-disant exceptionnelles et synonymes d'amélioration de l'Accord sur l'agriculture, ne garantissent pas des marchés internationaux équitables, pas plus qu'elles n'assurent la stabilité des marchés intérieurs. [...]Elles perpétuent des siècles de modèles commerciaux en vertu desquels les États anciennement colonisés, les peuples autochtones, les travailleurs agricoles et les paysan·nes sont dénigré·es par le système commercial ».

Nous considérons par conséquent comme une priorité que les recommandations abordent la structure actuelle du commerce international des denrées alimentaires et reconnaissent la nécessité de modifier les prémisses et les objectifs du commerce international, ainsi que l'importance de bâtir des systèmes alimentaires régionaux qui répondent aux besoins et aux droits plutôt qu'à l'efficacité économique, et qui reconnaissent que la main-d'œuvre et les denrées alimentaires ne devraient pas être distribuées et estimées en fonction de principes de concurrence, de course vers le bas ou de la capacité financière de l'acheteur.

De même, les recommandations ne devraient pas ignorer l'effet dissuasif des accords commerciaux et des accords d'investissement sur les politiques publiques visant à remédier aux inégalités sociales et environnementales qui caractérisent le système alimentaire industriel mondial. Le cas récent du gouvernement mexicain, cité à comparaître devant un groupe spécial de règlement des différends commerciaux pour sa décision d'empêcher la consommation humaine de maïs génétiquement modifié et de produits contenant du glyphosate, soulève d'importantes préoccupations quant à la marge de manœuvre politique laissée aux pays dans leur tentative de promouvoir des systèmes alimentaires plus équitables, plus sains, plus durables et, par conséquent, moins inégalitaires.

Soutenir l'économie solidaire

Sans un changement de paradigme économique, les inégalités ne peuvent être structurellement surmontées. L'important travail réalisé par le Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, les conclusions de la Conférence de l'OIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire de 2022, la résolution avant-gardiste de l'Assemblée générale des Nations Unies « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable » (A/RES/77/281) du 18 avril 2023 doivent être pris en compte dans le cadre politique du CSA. L'économie sociale et solidaire fait passer les personnes et la planète avant les profits, et elle collectivise les résultats pour la communauté. Ce cadre est fondé sur les droits humains et va au-delà de l'alimentation, pour couvrir une approche communautaire équitable de la gestion des terres, des semences, de l'eau et de l'énergie.